

CHR de Verviers	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : ADM
	Année : 2017
	N° Fonction : 209
	Version : 1

Directeur du Département Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

(H/F)

1. La fonction du Directeur Qualité-Sécurité-Environnement

2. Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

- Département : Direction Générale
- Service : QSE
- Responsable hiérarchique du poste : Directeur Général

b) Objectif de la fonction

Coordonner les équipes de l'Institution en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, qualité des procédures, sécurité des outils de travail et environnement confortable favorisant les conditions de travail.

Assumer la responsabilité et être la personne référente auprès du Directeur Général pour les dossiers administratifs à caractère général liés au fonctionnement et aux projets de l'intercommunale liés aux matières QSE.

Veiller au respect des différentes législations applicables en matière de QSE et tenir compte de la complexité tant par la variété des risques que par les différents types de personnel.

Coordonner la sécurité, la prévention et la qualité qui sont indissociablement liées au bien-être tant des patients que des membres du personnel.

Préparer la mise en place de Système de Management partiel ou intégré Qualité-Sécurité-Environnement (accréditation).

c) Les missions de la fonction :

- Missions générales :
 - o Gérer et veiller au suivi de l'agrément et des autorisations QSE de l'hôpital.
 - o Préparer et coordonner la mise en place de l'accréditation.
 - o Traiter, en collaboration avec la Direction Générale, les dossiers à caractère général, qui lui sont confiés par le Directeur Général.
 - o Veiller au respect des échéances liées aux dossiers confiés.

- Assurer la coordination des interlocuteurs internes et externes pour les dossiers généraux, la diffusion des informations auprès de ceux-ci et l'organisation des réunions nécessaires.
- Préconiser, mettre en place et suivre les procédures QSE.
- Assurer le suivi du système qualité sur base du schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction Générale, les contraintes et les demandes de l'Institution.
- Coordonner des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation.
- Prendre en charge la veille réglementaire et technologique.
- Participer à l'analyse des défaillances.
- Animer des réunions ou des groupes de résolutions de problèmes.
- Faire respecter les exigences légales qui s'appliquent au domaine d'activité
- Superviser la mise en place et l'application la démarche qualité, sécurité et environnement.
- Sensibiliser les membres de l'Institution aux enjeux liés à la sécurité, la qualité et l'environnement.
- Coordonner l'analyse des événements indésirables.
- Poursuivre la politique environnementale (tris des déchets réglementation ADR,...).

d) Les compétences :

- **Exigences à l'engagement :**

- Profil requis : organisé, rigoureux, vivacité d'esprit, faire preuve d'initiatives et d'autonomie, communicatif, rapidité d'exécution, discrétion, disponibilité, concentration et capacité d'adaptation, bonne résistance au stress.
- Attention requise : Concentration continue, haut degré d'attention

- **Les compétences pratiques :**

- Savoirs spécifiques : connaissance de l'institution, des statuts, loi sur les hôpitaux, code du bien-être, procédures ...
-

- **Les compétences managériales :**

- Attention requise : concentration continue, haut degré d'attention
- Collaboration avec les autres services : transversalité

3. Les modalités d'exercice

a) Grade : Directeur

b) **Barème** : A5

c) **Horaire** : A organiser selon les besoins du service et dans le respect du règlement de travail

d) **Durée** : 38H/Semaine

4. **Les conditions d'accès**

Par recrutement :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent assimilé
- Réussite de l'examen d'accession au niveau A5

Par promotion :

- Compter une ancienneté minimale de 4 ans en A3 ou en A4 ;
- Réussite de l'examen en promotion au niveau A5
- Etre porteur des diplômes et certificat suivants :
 - Certificat de Conseiller en Prévention interuniversitaire de niveau 1
 - Certificat de coordinateur Sécurité santé pour les chantiers temporaires ou mobiles de niveau A.

5. **Les atouts**

- ⇒ Expérience multidisciplinaire
- ⇒ Connaissance du secteur hospitalier
- ⇒ Expérience en gestion d'équipe/management/gestion de projet